



Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux pétitions déposées le 13 juin 2019 à l'Assemblée nationale ayant pour objet de demander à ce que les policiers soient équipés de caméras et de systèmes de localisation de type GPS. Ces pétitions, déposées par le député de Jacques-Cartier, comportaient 1530 signatures.

À titre de ministre de la Sécurité publique, ma responsabilité est de déterminer les grandes orientations en matière d'organisation policière et de prévention de la criminalité. Je constate que mon ministère (MSP) a demandé que soient évalués les aspects techniques et juridiques d'équiper les policiers de caméras visant à filmer leurs interventions. Un comité de travail a été créé à cette fin en mai 2015.

Un projet pilote proposé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a donc reçu l'aval du MSP et a été mis en œuvre au cours de l'année 2016. Ce projet s'est terminé le 30 avril 2017 et le rapport d'analyse a été déposé le 1^{er} février 2019.

Le rapport met en lumière que le recours aux caméras portatives soulève plusieurs enjeux et défis, notamment sur les plans opérationnel, technologique, juridique et financier. Ces enjeux ne concernent pas uniquement les corps de police, mais également l'administration du système de justice.

Le comité de travail s'est réuni au cours du mois de juin dernier pour faire un bilan et évaluer les suites qui seraient données à cet important sujet. Les corps de police demeurent pour le moment en mode « vigie » notamment pour documenter les avancées qui permettraient de diminuer les coûts opérationnels et administratifs de ce type de technologie.

... 2

En ce qui concerne les systèmes de géolocalisation (GPS), ceux-ci permettent de suivre en temps réel les véhicules policiers. L'ensemble des véhicules de la Sûreté du Québec disposent d'un tel système. Bien que celui-ci permette une assistance rapide en cas de besoin ou au superviseur de relève d'effectuer un déploiement efficace, il y a lieu de rappeler que l'utilisation des données GPS doit se faire dans un cadre précis et servir essentiellement aux fins de sécurité institutionnelle, respectant ainsi d'importants principes de vie privée au travail.

Soyez assuré que le MSP est déterminé à travailler dans ce domaine en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'assurer la confiance de la population en ses institutions.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre de la Sécurité publique,



Geneviève Guilbault

c. c. M. Alexandre Brassard, attaché politique aux travaux parlementaires du
Salon bleu